Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 janvier 2019

au siège 34, Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le QUATORZE du mois de JANVIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 janvier 2018.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ (sauf point 2.1), CANTELE, CORRADI, FAVIER, FICHTER, HENRY, MULLER et PELIZZARI.

Membres ayant donné procuration : M. MATELIC à M. BOLTZ
M. WATRIN à M. FOURNIER

Absents excusés : M. BOLTZ (au point 2.1), M. DROUIN et M. MUNIER

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. ENVIRONNEMENT

1.1 DB 2019-01 - Étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées – Convention avec le Comité Départemental de la Moselle de la Fédération Française de Randonnée Pédestre - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au versement d'un acompte de 4 450,00 € au Comité Départemental de la Moselle de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à passer, à cet effet, à la convention initiale.

1.2 DB 2019-02 - Dispositif d'aide à l'installation d'équipements de développement durable – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers pour un montant total de 610,95 €, dans le cadre de l'aide à l'installation d'équipements de développement durable,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

2. LOGEMENT

2.1 DB 2019-03 - Aide au surcoût foncier – Construction par MOSELIS de 15 logements Rue Maréchal Joffre à CLOUANGE – Attribution d'une subvention

Monsieur BOLTZ, Maire de Clouange, sort de la salle avant que le point ne soit abordé. Il ne prend pas part au vote.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'octroyer, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier, une subvention de 60 000 euros à la société MOSELIS pour une opération de construction neuve de 15 logements VEFA à Clouange (10 PLUS et 5 PLAI), rue Maréchal Joffre,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et MOSELIS afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

2.2 DB 2019-04 - Aide au surcoût foncier – Construction par MOSELIS de 14 logements - Rue du Gatinais à SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES – Attribution d'une subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'octroyer, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier, une subvention de 42 000 euros à la société MOSELIS pour une opération de construction neuve de 14 logements VEFA à Sainte Marie aux Chênes (9 PLUS et 5 PLAI), rue du Gatinais,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et MOSELIS afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

2.3 DB 2019-05 - Construction, par « Metz Habitat Territoire », de 12 logements à Moyeuvre-Grande – Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 305 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières at aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 89341, constitué de quatre lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

2.4 DB 2019-06 - Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 364,50 € à un particulier, dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

2.5 DB 2019-07 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particulier dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 1 000 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

2.6 DB 2019-08 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 915 € à un particulier dans le cadre de l'Opération Ravalement de Façades,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

2.7 DB 2019-09 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particulier dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, pour un montant total de 5 770,40 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

3. PETITE ENFANCE

3.1 DB 2019-10 – Mise à disposition des locaux du « Relais Parents Assistants Maternels » au profit du Département de la Moselle - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE la mise à disposition, à titre gracieux, au profit du Département de la Moselle, des bureaux situés au sein des locaux du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM), à AMNEVILLE, afin que puissent s'y tenir des consultations de pédiatrie préventive,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec le Département de la Moselle, ainsi que tous les documents y afférant.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 DB 2019-11 – Association « CCPOM convivialité » - Subvention 2019 – Versement d'un 1er acompte

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder au versement d'un premier acompte, d'un montant de 1 500 €, sur le montant de la subvention attribuée à l'association « CCPOM Convivialité ».

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/12/2018.
- Tableau de bord financier au 31/12/2018.
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/12/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/12/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 31/12/2018
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/12/2018
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/12/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/12/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 30/11/2018.
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.

Rombas, le 21 janvier 2019

Le Président,

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle C.C.P.O.M.

Lionel FOURNIER